

DÉCISION PORTANT OUVERTURE D'UN APPEL À CANDIDATURE POUR LE POSTE DE CHEF DU SERVICE DÉVELOPPEMENT ET INTÉGRATION DES SYSTÈMES

Au titre de l'année 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME

- Vu le Dahir portant loi n° 1-74-16 du 12 Rabii II 1396 (12 avril 1976) relatif à l'Office National Marocain du Tourisme ;
- Vu le Décret n° 2-77-742 du 20 Chaoual 1397 (4 octobre 1977) portant statut du personnel de l'Office National Marocain du Tourisme, tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la décision conjointe du 24 septembre 2025 fixant l'organisation de l'Office National Marocain du Tourisme ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 7/2013 du 18 Joumada II 1434 (29 avril 2013) relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu les nécessités de service.

DÉCIDE

Article Premier :

L'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) lance un appel à candidature pour occuper le poste de Chef du Service Développement et Intégration des Systèmes.

Article 2 : Conditions d'accès

L'appel à candidature est ouvert aux :

I/ Candidats externes qui remplissent les conditions suivantes, à la date du lancement de cet appel à candidature :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'État ou d'un Master dans le domaine du Développement Informatique, ou d'un diplôme reconnu équivalent conformément à la réglementation en vigueur ;
- Disposer d'une expérience professionnelle supérieure ou égale à six (6) ans, dont trois (3) ans minimum dans le domaine du développement informatique ou dans un domaine équivalent.

II/ Candidats internes qui répondent à l'une des conditions suivantes, à la date du lancement de cet appel à candidature :

1. Fonctionnaires statutaires et agents contractuels remplissant les conditions suivantes :

- Être classé au moins au grade d'Inspecteur Divisionnaire (échelle 11) ou au grade d'Ingénieur d'État ou grade équivalent ;
- Être titulaire au moins d'un diplôme donnant accès au grade d'Inspecteur (échelle 10) ou équivalent ;
- Avoir cumulé au moins deux (2) années effectives en qualité de statutaire ou trois (3) années pour les contractuels.

2. Fonctionnaires statutaires et agents contractuels exerçant les fonctions de Chef de Service.

Article 3 : Descriptif du poste

Missions principales :

- Développer et mettre en place des systèmes, en lien avec toutes les directions de l'ONMT dans le respect des normes et standards ;
- Piloter les systèmes d'information et mettre à la disposition de l'ONMT les moyens d'expertise adéquats pour mener à bien ses missions ;

Responsabilités / Activités de base :

- Analyser et définir les besoins des différentes entités de l'ONMT en matière de systèmes d'information ;
- Concevoir le schéma directeur des Systèmes d'Information de l'ONMT ;
- Établir le plan d'action annuel et veiller au respect de son planning de réalisation ;
- Définir les budgets du service du plan d'action et veiller à l'optimisation des dépenses ;
- Établir les cahiers des charges et réaliser les appels d'offres des projets SI de l'ONMT en matière de développement et d'intégration des systèmes ;
- Veiller au bon déroulement de la maintenance évolutive et curative des différents applicatifs et systèmes ;
- Définir et contrôler l'application des procédures qualité et sécurité des systèmes d'information de l'ONMT au moment du développement et d'intégration ;
- Diriger le service selon les normes et techniques d'animation d'équipes et de gestion de projets ;
- Garantir la mise en place et la mise à jour de la documentation technique des différents systèmes de l'ONMT ;
- Assurer l'intégration et la conception de l'architecture de la plateforme technique des systèmes ;
- Superviser les projets liés à l'architecture, déploiement, étude, développement et sécurité informatique ;
- Réaliser une veille technologique relative aux secteurs d'activités de l'ONMT et proposer les solutions techniques pour les problématiques métiers ;
- Définir et implémenter les politiques en matière de sécurité des SI ;
- Veiller à la mise en place et l'intégration des systèmes ;
- Participer à l'élaboration des objectifs stratégiques des systèmes d'information de l'ONMT selon les orientations stratégiques de la Direction Générale ;
- Encadrer et évaluer son équipe, préconiser des formations nécessaires au développement des compétences techniques et comportementales et suivre les résultats individuels et collectifs.

Compétences requises :

- Maîtrise des méthodes de conception ;
- Maîtrise des langages de programmation liés au système intégré ;
- Maîtrise des SGBDR/O ;
- Maîtrise de la rédaction des cahiers des charges SI ;
- Maîtrise des outils bureautiques (Excel, Word, PowerPoint, Outlook) ;
- Maîtrise de la gestion de projets SI ;
- Connaissance de l'organisation et des orientations stratégiques de l'ONMT ;
- Maîtrise de l'intégration des systèmes et outils (GED, Power BI, plateforme CRM, ERP, outils de communication, ...) ;
- Maîtrise de la maintenance des systèmes.



Aptitudes :

- Esprit d'analyse ;
- Esprit d'initiative ;
- Gestion des conflits ;
- Management d'équipe ;
- Conduite de changement ;
- Aisance de communication ;
- Sens du relationnel ;
- Rigueur ;
- Capacité à innover et créativité ;
- Gestion du stress.

Article 4 : Dossier et modalités de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur Général ;
- Un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Le Plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance pour le poste à pourvoir.
- Une copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité Électronique (CNIE) ;
- Les copies des diplômes obtenus ;
- Les copies des certificats de travail justifiant l'expérience professionnelle ;
- Une autorisation de candidature, délivrée par l'administration d'origine (pour les candidats fonctionnaires).

Les candidatures doivent être obligatoirement déposées au niveau de la plateforme électronique de candidature : <https://concouris.com/o/onmt> ; et ce, **au plus tard le 29 OCT. 2026 à minuit.**

Article 5 : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ONMT se chargera d'examiner les dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

Article 6 : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront diffusés en interne par messagerie et sur le site emploi public.

Pour le Directeur Général et par délégation

Sara BENABDELLAH

Directrice Ressources
et Relations Institutionnelles